

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année,.... 12s-6d.
six mois.... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
de donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, ecr.
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Relacteur, } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
C^{ie}, Rue St. Famille,
côte De Léry, No. 11.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 9 Juin, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

PENSÉES

Sur le Christianisme.

MORALE.

PAR M. BROZ.

XIX.—Pour soutenir dans la route du bien nos pas qui chancellent, le plus puissant moyen est la conviction de cette vérité que Dieu, toujours et partout présent, voit nos actions, entend nos paroles et connaît nos pensées. Dans ce juge inévitable à qui rien n'est caché, bientôt le Christianisme, nous fait trouver et chérir un Père dont la bonté se plaît à veiller sur notre destinée : alors naît ou se développe la confiance en Dieu.

Heureux qui dans la vie s'abandonne à cette confiance, que la raison nous conseille et que la grâce inspire ! Nous savons si peu ce qui nous est utile ; tant d'événements que nous avons appelés de nos vœux, hâtes de nos efforts, ont eu des suites déplorables ; tant d'autres qui nous effrayaient nous ont apporté des biens inattendus ? Soyons moins agités de désirs et de craintes ; prenons confiance en ce que voudra notre Père.

Le vrai chrétien est à l'abri des maux que nous attirer nos passions ambitieuses, cupidités, vindicatives ; il ignore les soucis et les peines qu'impose la tyrannie des jugements du monde ; il n'éprouve que les douleurs inévitables de ce séjour passager, et sa confiance en Dieu les adoucit. La plus cruelle est causée par la perte d'un être dont les vertus et l'affection nous étaient nécessaires ; mais la confiance en Dieu nous fait apercevoir au séjour de paix l'Être que nous regrettons, et près de lui, la place que nous pouvons obtenir.

Il y a de vives souffrances du corps que l'art est impuissant à calmer ; on a vu la confiance en Dieu les transformer en moyens de bonheur. Le chrétien les accepte comme une preuve destinée à la purifier par le courage et la résignation. Les douleurs s'apaisent pour lui, la sérénité renaît sur son front, lorsqu'il exprime au Tout-Puissant une entière soumission à ses ordres,

une pleine conviction de sa justice et de sa bonté.

Il est des souffrances qui surpassent toutes les autres ; elles naissent de l'ama et la dévorent. La plus horrible situation est celle du pécheur qui désespère de la miséricorde céleste. Ah ! dans quelque oubli de Dieu que nous ayons vécu, ne mettons pas le comble à nos égarements : coupons-nous à celui que désarment le repentir et l'espérance.

Le Christianisme explique tous les événements de la vie. Si le chrétien réussit dans un projet, il pense que Dieu encourage ses intentions ou récompense ses efforts ; s'il échoue, il reçoit comme une épreuve ou comme un châtiment le revers qu'il subit. Ces explications toujours prêtes choquent les prétendus philosophes ; ils se défient, disent-ils, d'un système qui a réponse à tout : ils auraient bien raison, s'il s'agissait d'un système imaginé par eux ; mais celui-ci vient de plus haut, nous lui donnons confiance sur la parole de son divin auteur.

XX.—D'audacieux et subtils rêveurs veulent expliquer par les propriétés de la matière l'ordre de l'univers, l'intelligence humaine, le sentiment moral ; et, dans l'orgueil de leurs prétendues découvertes, ils demandent pourquoi il y aurait un Dieu. On ferait une question plus sensée et plus embarrassante, si l'on demandait pourquoi il existe des hommes.

Rien ne manquait à l'Être infini. Une goutte d'eau jetée dans l'océan ajoute quelque chose à cette mer immense ; tous les hommes et tous les mondes n'ajoutent rien à l'existence de l'Éternel. Je ne vois qu'une solution possible du problème de la création. La toute-puissance et la toute-bonté sont réunies en Dieu ; or, il est dans la nature d'un être puissant et bon d'appeler d'autres êtres à jouir du bonheur.

Cette solution est donnée par de grands personnages. Je lis dans Saint-Augustin ces mots admirables : " Seul être simple pour qui vivre c'est vivre heureux, parce que vous êtes à vous même votre béatitude.... Que manquerait-il à votre félicité,

quand toutes ces créatures seraient encore dans le néant ? et n'est-ce point par la plénitude de votre bonté que vous les avez faites ? "

Saint François de Sales exprime la même pensée, en son langage naïf et gracieux ; il dit à l'âme qu'il introduit dans la voie du salut : " Dieu ne vous a pas mise en ce monde pour aucun besoin qu'il eust de vous, qui lui estes du tout inutile ; mais seulement afin d'exercer en vous sa bonté, vous donnant sa grâce et sa gloire .. "

XXI.—Dieu nous appelle au bonheur ; et cependant, de toutes parts, les vices, les crimes, les douleurs affligent nos regards, dès que nous les portons sur la terre ! La puissance du Créateur n'est-elle donc pas égale à sa bonté ?

Le bonheur, récompense de la vertu, le bonheur vrai est le seul qu'il convenait au Dieu de vérité d'offrir à l'homme. Ce bonheur ne pouvant exister si celui qui doit en jouir est dispensé d'efforts pour l'obtenir, Dieu fit à sa créature le noble présent du libre arbitre. Traité avec magnificence, environné des biens, l'homme peut s'élever au plus grand de tous, à la vertu, et ne doit accuser que lui seul des maux répandus sur la terre.

A nous en croire, nous eussions perfectionné l'œuvre du Créateur. Si ce monde fut sorti de nos mains, les souffrances y seraient inconnues ; ses habitants jouiraient d'un repos sans intervalle et de plaisirs sans mélange. Quelle dégradation cacherait ce simulacre d'ordre ! Pour réaliser notre système, il eût fallu que le libre arbitre n'existât point. Ainsi, le perfectionnement conçu par notre sagesse eût réduit à un aveugle instinct et ravalé au rang des brutes, l'Être que Dieu fit à son image.

Le roi des créatures terrestres, l'homme sans le libre arbitre, n'aurait été que le moins imparfait des animaux, Jamais il n'eût compris les mots vertu, sacrifice, bonheur. La création sans l'ordre moral serait une œuvre abjecte, indigne du Créateur.

* Confessions, liv. 3, ch. 3 et 4.

** Introduction à la vie dévote, 1^{re} part., ch. 10.

Ses anges, ces êtres si purs, seraient très-inférieurs à l'homme, s'ils n'eussent pas reçu la liberté : Raphaël est Raphaël parce qu'il a pu devenir Satan.

(à continuer.)

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

III.

N'auraient-ils pas quitté la maison ?—fit Hortense, qui sortit aussitôt et alla inspecter la chambre de Lucie, qu'elle trouva déserte, mais où rien n'était dérangé. On avait même poussé l'attention jusqu'à laisser la clef sur la porte.

Les trois jeunes filles tinrent conseil et décrétèrent à l'unanimité qu'Eugène n'aurait en rien le droit d'accuser leur négligence, attendu qu'elles avaient, à la vérité, promis de ne point ouvrir au prisonnier, mais ne s'étaient nullement engagées à soutenir une lutte pour le maintenir par la violence en état de captivité, malgré les secours qu'il pouvait attendre du dehors.

—Vous êtes heureuses de prendre les choses avec cette légèreté,—dit en soupirant Lucie.—Songez qu'Eugène a, par mes conseils, forcé le domicile de M. Charles en l'absence de celui-ci, et qu'après en avoir retiré cet affreux vieillard, il l'a enfermé dans ma chambre. Tout cela s'est fait sans doute par d'excellents motifs : il s'agissait de sauver d'abord une victime qui pouvait expirer pendant qu'on serait allé prévenir la justice ; mais le texte légal est tout-puissant devant les tribunaux. Peut-être là-dessous se cache un guet-apens. Eugène a des ennemis. Cette séquestration m'épouvante, moins cependant que cette mystérieuse délivrance et cette disparition qui n'a pas même laissé de trace.

—Écrivez à votre frère,—reprit Fanny,—afin qu'il ne se présente pas ici sans prévoir les dangers de sa démarche.

—Ma lettre ne lui parviendrait pas à temps et pourrait devenir une arme contre lui.

—Quoi qu'il en puisse arriver,—dit Hortense,—je partagerai votre sort ; je suis coupable d'avoir ramassé la clef de M. Charles et de vous l'avoir donnée.

—La clef !—s'écria Lucie en se levant avec effroi ; savez-vous ce qu'elle est devenue ?

Hortense regarda Fanny qui fit un signe de tête négatif.

—Malheureux !—poursuivit Lucie,—ô malheureux Eugène !

Et se comprimant le front de ses deux

main, elle resta abîmée dans une pensée douloureuse.

—Pourquoi vous désoler ainsi ?—reprit doucement Hortense ;—M. Eugène avait sans doute quelque droit pour agir comme il l'a fait.

—Il ne peut en avoir,—ajouta Lucie,—puisque'il ne connaissait pas même M. Charles. C'est moi seule qui l'ai perdu.

La pauvre jeune fille fondit en larmes. Les deux sœurs s'efforcèrent en vain de la calmer.

—Mes pressentiments ne m'ont jamais trompée,—répondit la brodeuse ; et quelque chose me dit au cœur que cette clef perdra Eugène.

—Mais c'est moi qui l'ai ramassée !—reprit énergiquement Hortense,—et j'attesterai devant tous les paroles que j'ai entendues prononcer à M. Charles.

—Que disait-il ?—demanda curieusement et à voix basse Fanny, qui, debout et appuyée au dossier de la chaise de Lucie, parlait à sa sœur par-dessus la tête de la brodeuse.

—Il disait : *Je croyais ne laisser ici que le cadavre d'un juif, et, malheur à moi ! ce juif était mon père.*

—Mais,—reprit Lucie,—l'homme qu'Eugène a fait entrer dans ma chambre ne portait, autant que j'ai pu l'apercevoir, aucune trace de violence.

—Pardon !—s'écria Fanny ;—il était couvert de poussière, avait les habits en désordre, l'air égaré, tremblait de tous ses membres, et cependant votre frère semblait plaisanter avec lui.

—Cet homme trahissait Eugène,—s'écria Lucie exaspérée,—et M. Charles n'a parlé devant Hortense que pour nous entraîner dans un piège.

—Je crois pouvoir jurer,—répliqua Hortense,—que M. Charles ne peut m'avoir aperçue.

—Et,—dit à son tour Fanny,—le vieux homme avait beaucoup plus l'air d'être mal mené par M. Eugène que de le maîtriser.

Hortense reprit vivement :

—C'est peut-être le vieux qui est l'assassin du juif dont parlait M. Charles. Le cadavre est resté gisant pendant que le frère de Lucie allait chercher la justice.

—Laquelle a fait une telle diligence que dans l'intervalle un complice est venu sauver le meurtrier,—observa Fanny.

—Silence !—s'écria Lucie qui se leva vivement.—On monte à grands pas l'escalier ; on s'arrête à la porte ; on frappe : c'est Eugène !

—Très-certainement,—répondit le peintre qui, s'arrêta stupéfait de l'accueil ému de Lucie et des vives exclamations des deux autres jeunes filles.

L'arrivée de l'artiste était d'autant plus théâtrale en ce moment qu'il portait un énorme pâté sous le bras gauche et tenait à la main droite deux bouteilles de vin. Après avoir posé le tout sur la table :

—Vous me pardonnerez,—dit-il,—cette façon cavalière ; mais la gravité des circonstances m'a fait négliger des besoins auxquels je ne pouvais pourvoir ailleurs sans retarder mon retour et, par conséquent, sans prolonger vos inquiétudes.

Eugène s'arrêta surpris et mécontent de la profonde expression de tristesse empreinte sur la figure de Lucie et de la petite moue dédaigneuse que faisait Fanny réfugiée dans un coin de la chambre. Il poursuivit en s'adressant à Hortense, qui ne voyait aucune raison de témoigner ce jour-là un étonnement que ses deux compagnes n'avaient nullement montré à l'artiste en maintes semblables occurrences :

—Mon extrême liberté peut aussi trouver une excuse dans les perplexités que je vous ai causées ce matin, et qui sans doute ne vous ont pas plus qu'à moi permis de songer au déjeuner.

Hortense accepta franchement l'offre d'Eugène et se hâta de mettre le couvert. Fanny s'avança de mauvaise grâce et, tout en boudant, ne laissa pas de prélever pour elle-même la part la plus considérable. Elle donna pour excuse à sa voracité une horrible douleur d'estomac, et poussa la délicatesse jusqu'à choisir successivement les plus petites tranches, de telle façon toutefois que la totalité de ces mêmes morceaux représentait au moins les deux tiers du pâté. Hortense mangea de bon appétit et blâma vertement les grimaces de sa sœur, ce qui n'eut d'autre résultat que d'augmenter la méchante humeur de celle-ci, sans aucun préjudice à son accès gourmandise. Pendant ce temps, Lucie restait immobile à considérer le peintre et les deux couturières. Eugène se hasarda à lui demander la cause de cette inaction.

—Je vous admire,—répondit la brodeuse,—et certes votre courage est au-dessus de tout éloge.

—Que voulez-vous dire, Lucie !

—Je veux dire,—ajouta-t-elle en se redressant avec énergie,—que votre insouciance ne mérite pas même la pitié qu'inspirerait une folie plus complète.

—Ma chère Lucie,—fit Eugène,—vous prenez les choses à un point de vue infiniment trop élevé, eu égard à la faible portée de nos intelligences. Vous rêvez sans doute drame, assassinat, détention et autres péripéties non moins tragiques et redoutables. Votre attente sera déçue et l'événement se réduira aux minimes proportions d'un heureux résultat.

—Vous oubliez la clef de M. Charles,—
reprit la brodeuse avec une sombre impa-
tience.

—Et que me fait à moi la clef de M.
Charles ? Il s'agit vraiment de complica-
tion d'un tout autre genre. Le prisonnier
à qui vous avez sagement rendu la li-
berté...

—Il ne s'est donc pas échappé ?—inter-
rompit Hortense.

—Plaisante question !—répliqua non-
chalamment l'artiste en se versant un verre
de vin,—qui donc lui a ouvert la porte ?

—Nous l'ignorons profondément,—s'é-
crièrent à la fois les deux sœurs.

—Désidément, mesdemoiselles, vous
êtes sous l'empire d'une étrange hallucina-
tion,—fit Eugène,—et à moins de supposer
à ce très-innocent liquide une puissance
capiteuse dont il est totalement incapab-
le...

—Trêve de plaisanteries !—interrompit
Lucie en s'approchant d'un pas ;—savez-
vous que le vieillard a quitté la chambre
où vous l'aviez enfermé ?

—C'est ce que j'allais vous demander à
vous-même,—poursuivit Eugène avec la
plus parfaite tranquillité.

—Au nom du ciel, parlez sérieuse-
ment !—s'écria plus vivement Lucie,—et
dites-nous quel est cet homme, ce qu'il
est devenu, pourquoi vous l'avez enfermé,
comment il est sorti, et quel motif vous
pouvez alléguer pour avoir forcé le domi-
cile de notre voisin ?

—Quelle charge d'atelier, sans doute,
—murmura l'insoignée Fanny.

—Gardez-vous de le croire,—reprit Eu-
gène, piqué au vif d'une telle supposi-
tion ;—rien de plus grave que les événe-
ments de ce jour, pour, moi, pour vous
aussi, Lucie, mais il ne s'agit que de bon-
heur et d'espoir. Je me réservais de vous
conter à loisir l'incroyable série de prodiges
qui se sont déroulés devant moi. Qu'il
nous suffise pour l'instant de vouer au ciel
une immortelle reconnaissance. Quant
à M. Charles, qui paraît vous inquiéter
si vivement, je m'étonne qu'il n'ait
pas déjà dissipé vos craintes et justifié ma
conduite.

—Vous le connaissez donc ?

—Vous l'aviez vu au moins ?

—Vous agissiez de concert avec lui ?

L'artiste, fort embarrassé de satisfaire à
la fois aux questions simultanées des trois
curieuses, commença par réclamer le si-
lence et leur fit un long récit de tous les
événements déjà connus du lecteur ; il
glissa sur les promesses et les avis du prê-
tre, en ce qui le regardait personnellement
ainsi que Lucie, et ne dit pas un mot du
suicide auquel l'homme de Dieu l'avait ar-
raché la veille. La narration se bornait à
l'histoire de l'héritage d'Arnold. Il raconta

sa son entrevue avec Michaël, seulement
il supprima la particularité du souterrain,
dont il ne voulait pas indiquer l'existen-
ce.

—Ce monsieur Charles,—ajouta-t-il,—
est venu me trouver chez Arnold, que je
ne puis parvenir à rencontrer, pas plus
que son oncle l'abbé de Valencey. Votre
voisin m'a remis, de la part du prison-
nier, la somme entière de l'héritage en bons
sur la Banque, et s'est félicité de n'avoir
pas, dans un premier mouvement d'indig-
nation, assommé le juif Michaël, avec
lequel il est depuis longues années en rela-
tion d'affaires et qui avait osé venir lui de-
mander asile après la soustraction. Ce
monsieur Charles paraît tout dévoué à mon
ami Arnold et semble avoir juré une haine
cordiale à un certain banquier nommé Lan-
geau, votre voisin aussi, et dont l'hôtel a
failli brûler ce matin.

Au seul mot d'incendie, Fanny était
devenue pâle et avait bondi sur sa chaise.

—Reste à nous apprendre qui a délivré
Michaël,—fit Lucie, dont l'anxiété crois-
sait à mesure qu'Eugène cherchait à la
détruire.—Il poursuivit :

—M. Charles a très-fort approuvé ma
conduite et je m'étonne qu'il ne vous ait
pas dit lui-même...

Un bruit de pas qu'on entendit sur le
palier interrompit l'artiste.

—Que personne ne bouge !—s'écria en
paraissant à la porte le même officier de
police qui, le matin même, s'était vu pré-
posé à l'arrestation de Langeau.

—Qu'est-ce encore !—demanda paisi-
blement l'artiste.

—La clef de M. Charles ?—ajouta en
ricanant l'horrible voix de Michaël.

—Mais je la lui ai remise, en mains
propres,—répliqua le jeune homme éton-
né.

—Vous mentez, Monsieur ! je ne vous
ai jamais vu,—s'écria Langeau déguisé,
en paraissant à son tour.

Le peintre resta stupéfait d'une telle im-
pudence.

—Qu'on arrête cet homme et ces trois
filles !—reprit impérieusement le com-
missaire.

L'ordre fut exécuté, sans même qu'Eu-
gène, confondu, tentât d'opposer la moi-
ndre résistance.

Jules de TOURNEFORT.

(à continuer.)

AGRICULTURE.

Il y a longtemps qu'on a constaté que
les choux donnent un goût désagréable au
lait ; que la carotte le rend fade à l'excès,
que la feuille de vigne le rend léger, agréa-
ble, avec une pointe aigrelette qui le fait
tourner très-promptement et le prive d'une

partie des ses qualités butireuses. Le bon
soin, le bon regain (1) font le lait par excel-
lence, et c'est assurément à la qualité de
l'herbe que les beurres d'Isigny, de Gour-
nay et d'ailleurs, doivent leur réputation.
Les navets sont estimés pour la nourriture
et l'engraissement des bœufs ; on cultive
beaucoup cette plante pour l'usage en ques-
tion, et je viens d'être témoin d'un sâcheux
et singulier résultat qu'elle a produit sur
plusieurs bœufs à l'étable et prêts à être
livrés à la boucherie. Ces animaux ont
enfin après avoir mangé des navets. La
première fois qu'on s'est aperçu de l'effet
extraordinaire que produisait cette racine
alimentaire, on l'a attribué à l'état de santé,
à la disposition des bœufs ; mais bien-tôt
il a fallu se rendre à l'évidence et recon-
naître que les navets seuls étaient la cause
réelle du mal. J'ai conseillé de mélanger
une bonne poignée de sel dans la ration de
chaque bête, et l'essai a été couronné du
plus heureux succès. J'ai parlé de ce fait
à plusieurs vétérinaires, qui me l'ont ex-
pliqué chacun à sa manière. L'un d'eux
prétend que les navets qui viennent d'être
arrachés sont toujours très-dangereux,
parce qu'ils jettent leur feu pendant trois
semaines ou un mois, et qu'il est prudent
de le leur laisser jeter en tas, et non dans
le corps des animaux. Cela peut être
très-exact ; quoique les navets qui ont
produit le résultat dont j'ai parlé soient en
magasin depuis le mois d'octobre, il se
pourrait que la température douce et la
moiteur qui règnent dans la cave où ils sont
emmagasinés eussent excité chez eux une
végétation extraordinaire, à laquelle on
pourrait attribuer le résultat observé. En
effet, de jeunes pousses se montrent au
collet de la racine, et de nombreuses fibril-
les blanchâtres pullulent tout autour de la
partie inférieure du navet. C'est un nou-
veau fait qui parle en faveur des soins à
donner aux légumes-racines emmagasinés
pour fourrages, soin qui consisterait à les
remuer souvent pour les empêcher de
végéter. Un peu de foin et du son mé-
langé avec la ration des navets donnée au
bétail produit l'effet du sel.

Les navets crus sont en général très-
corrosifs et fermentent si fort dans l'estomac
des bêtes, qu'elles étouffent, et que celles-
qui, les mangeant avec trop d'avidité, ne
les mâchent et ne les triturent pas assez,
périsent sur-le-champ. Pour cette même
raison, il ne faut donner aux bestiaux que
l'on veut conserver en bonne santé, de
racines-fourrages qu'avec la plus grande
modération, surtout par un temps doux
et humide.

—On a publié et répété souvent que les
plantes ont une certaine prévoyance en

(1) Herbe qui pousse dans un pré après qu'il a
été fauché.

s'abritant mieux, c'est-à-dire d'un plus grand nombre d'enveloppes, lorsque l'hiver doit être rude. Dès la fin du siècle dernier, on cita le maïs ou blé de Turquie comme annonçant un hiver rude, quand il se couvrait d'un grand nombre de feuilles ou bractées enveloppant l'épi. Un physicien, dont j'ignore le nom, a publié cette erreur en l'accompagnant de diverses réflexions, et notamment en avançant que les Américains connaissent parfaitement, en examinant l'épi du maïs, si l'hiver sera rude ou tempéré. Les jardiniers d'Europe peuvent revendiquer une erreur de cette nature, mais au sujet de l'oignon. Heureusement, ou malheureusement, que cette prétendue prévoyance du blé de Turquie et de l'oignon est une fable. Nos plantes, nos oignons ne sont pas plus perspicaces que les astronomes, que les physiciens, que les naturalistes, qui ne savent pas prévoir en été quel sera le degré de froid de l'hiver suivant. L'oignon n'a jamais été peut-être plus habillé que cette année, et jamais non plus l'hiver ne s'est montré plus caressant. Les tunique concentriques de l'oignon sont plus nombreuses lorsque celui-ci se forme par un été humide; mais une saison pluvieuse n'a aucune influence appréciable sur la rigueur de l'hiver suivant; on peut tout au plus conjecturer.

—Il n'est pas, pour les arbres fruitiers à noyau, de maladie plus funeste, d'extravasation sévère plus dangereuse que celle connue sous le nom de *gomme*. Claire et limpide dans son principe, la sève devient gomme quand elle brise ses conduits; elle se fige nomme notre sang, qui se caille quand il n'est plus dans nos veines. Jamais la gomme ne fait de plus grands désastres que dans les années humides ou celles dont le printemps est froid et les premiers jours de l'été très-chauds. Il paraîtrait que la chaleur aérienne dilate la sève dans les vaisseaux, ouvre les pores des plantes trop brusquement pour que les jeunes pousses absorbent assez promptement la masse de liquide qui se trouve en mouvement; il en résulte une extravasation dont on connaît les fâcheuses conséquences; des abricotiers, des pêchers, des cerisiers périssent entièrement ou en partie en quelques jours. On voit de suite qu'il y a surabondance de sève, et qu'il serait nécessaire de pouvoir la faire refluer; ce qui, jusqu'ici, avait paru très-difficile. Dès 1814, nous avons essayé un procédé assez simple, dont ceux de nos confrères et nos connaissances qui l'ont répété se sont trouvés très-bien. Ce procédé consiste à activer au vif la plaie par où la gomme s'extravase, puis à prendre un petit morceau de glace, que l'on pile avec

du sel de cuisine. On applique le tout sur la plaie, en l'y maintenant au moyen d'une ligature quelconque. Cette opération étant faite de très-bonne heure le matin, la glace ne fond pas encore très-promptement; l'eau qu'elle donne en fondant s'imbibé avec le sel dans la ligature qui recouvre la plaie; mais on peut être certain que la gomme ne reparaitra plus, si surtout on répète l'opération une seconde fois, au bout de huit ou quinze jours.

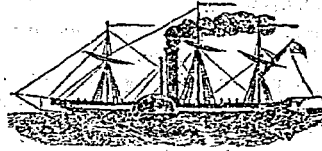
Si ce procédé paraît avoir quelque chose de difficile pour son application en grand, il est certes à la portée de tous les amateurs qui ont un bel arbre qu'ils voient souvent périr faute de savoir ou de pouvoir y porter remède; je viens de leur en donner le moyen.

Annonces nouvelles de ce jour.

Nouvelle Imprimerie.—BUREAU ET MARCOTTE.
Jurisprudence.—J. & O. CRÉMAZIE.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 9 JUIN, 1848.



NOUVELLES D'EUROPE.

JUSQU'AU 20 MAI.

(Traduites de l'European Times.)

France.—Emanuel Arago est nommé ambassadeur à Berlin. L'armée du Rhin est composée de 36,000 hommes. Ordre a été donné de réparer les fortifications de Dunkerque et de Calais, d'armer quatre frégates à vapeur et le vaisseau de ligne de 100 canons, le *Henry I*.

—Il a eu une émeute à Avignon; 18 personnes ont été arrêtées.—Il se publie chaque jours à Paris 48 journaux politiques dont 26 ont paru depuis la révolution. Deux de ces derniers sont rédigés par deux ecclésiastiques, l'*Ere nouvelle* par Lacordaire; et le *Peuple Constituant* par Laménais. Une garde de 2000 d'infanterie et de 600 de cavalerie s'organise pour le service spécial de la police de Paris; elle aura nom *Garde Républicaine de Paris*.

—Un grand nombre de gardes nationaux ont présenté à l'Assemblée nationale, une requête demandant l'expulsion de la Chambre de Barbès et Courtais.

Assemblée Nationale.

Le 12 mai, la chambre s'est occupé à discuter le meilleur mode de nommer un

comité pour préparer un projet de constitution.

M. Berryer observa qu'on pouvait adopter deux moyens. L'Assemblée pouvait choisir les commissaires directement, ou l'élection pouvait être faite par les comités permanents. La chambre décida que le comité serait composé de 36 députés; néanmoins ce nombre fut ensuite réduit à 18 choisis directement par l'Assemblée.

—M. Jérôme Bonaparte demanda que tous les documents relatifs à la Pologne et l'Italie fussent déposés dans les archives de l'Assemblée, pour y être à la disposition des députés.

M. Bastide, acquiesça à cette demande.

—Le 13, la séance s'ouvrit à une heure. Une agitation considérable régnait dans la chambre en conséquence de l'approche d'une colonne d'environ 2000 ouvriers qui venaient présenter une pétition en faveur de la Pologne. Ces ouvriers s'étaient rassemblés sur la place de la Bastille et marchèrent, bannières, déployées, au cri de *vive la Pologne*, sur la place de la Madeleine où la pétition fut remise à 20 députés des clubs. Le peuple se rangea à l'entour de la Madeleine, et suivit les députés jusqu'au pont conduisant au palais. Là, il s'arrêta et les députés s'avancèrent seuls avec la pétition. Un fort détachement de la 10e légion de la garde nationale prit position et s'empara du pont et le commissaire de police conduisit les députés à l'Assemblée nationale où la pétition fut remise à M. Yavin qui la présenta à la chambre.

—La chambre s'occupa ensuite de ses règlements intérieurs et après un débat long et confus, elle adopta les résolutions qui suivent:—

L'Assemblée nationale sera divisée en 16 bureaux ou comités composés de 60 membres chaque, savoir: 1er. de la justice; 2e. du culte public; 3e. des affaires étrangères; 4e. de l'instruction publique; 5e. de l'intérieur; 6e. de l'administration communale et départementale; 7e. du commerce et de l'industrie; 8e. de l'agriculture et du crédit foncier; 9e. de la marine; 13e. des finances; 14e. des travaux publics; 15e. de la législation civile et criminelle; 16e. du travail. Des résolutions sur l'organisation de ces bureaux furent adoptées.

—Le 15 (lundi), la séance commença à midi.—Un nombre considérables de gardes nationaux furent placés sous les arbres des Tuileries, avec leurs armes en faisceaux, et prêts à agir à un moment de notice, en cas de besoin. Cette démonstration avait été jugée nécessaire en conséquence de la forte sympathie qu'on attendait en faveur de la Pologne. Sur le quai des députations arrivaient criant, *vive la Pologne!* Dans la rue de Bourgogne une foule immense était as-

semblée, et des troupes de peuple arrivaient à chaque instant, tambours battants, et drapeaux déployés.

—Le président lut nombre de déclarations de différents députés élus par plusieurs départements, faisant choix de ceux qu'ils voulaient représenter.

L'adresse du jour fut les interpellations au sujet de l'Italie.

M. Bastide, ministre des affaires étrangères monta à la tribune et lut un document dont le contenu n'a pu être entendu. Il déclara que le gouvernement éprouvait la plus grande sympathie pour l'Italie et que si elle avait besoin d'aide, cette aide ne lui serait pas refusée. L'Italie n'avait pas demandé l'intervention de la France, et par conséquent la France n'avait pas été mise en demeure d'accorder ou refuser cet aide. Le gouvernement français désireait suivre un système de modération ; il ne visait pas à faire des conquêtes, mais à être fort intérieurement par l'organisation du pays. Il tâcherait autant que possible d'éviter la guerre ; mais si le cours des événements l'y forçait, il la ferait avec vigueur. Les traités de 1814 et 1815 ont été détruits pour toujours ; mais la France ne voulait pas pour cela faire la guerre inutilement.

M. Arago pensait que l'honorable ministre n'avait pas parlé assez explicitement sur la question maintenant devant la chambre,

M. Lamartine dit que puisque les questions de la Pologne et de l'Italie étaient amenées le même jour devant la chambre, il demandait la permission de parler sur les deux. Lorsque la question de la Pologne serait discutée, il essaierait de ne laisser aucun doute dans les esprits sur les vues et les intentions du gouvernement sur ces deux sujets.

M. Wolowski monta à la tribune pour parler en faveur de la Pologne, et comme il commençait, un bruit de cris se fit entendre à l'extérieur. Quelques instants après on frappa violemment à la porte ; soudain les portes furent ouvertes et nombre de députés qui étaient dans les couloirs revinrent prendre leurs sièges avec précipitation.

Le Président ; je prie tous les députés de prendre leurs places. Le plus grand ordre est nécessaire.

M. Wolowski voulut continuer, mais tous les députés étaient occupés du bruit qui venait de l'extérieur.

M. Degoussé monta à la tribune. "J'ai à vous annoncer, dit-il, que contrairement au désir du Président, le commandant de la garde nationale a ordonné à ses hommes de ne pas agir et de remettre leurs bayonnettes au fourreau !" Une agitation qu'on ne peut décrire suivit cette information, agitation qui fut encore augmentée par

l'invasion des galeries par le peuple en criant vive la Pologne !

M. Barbès monta à la tribune et essaya de se faire écouter. Plusieurs députés voulurent l'empêcher de parler. Un vieux député à cheveux blancs porta même la main sur M. Barbès qui résista. Les autres députés essayèrent de couvrir sa voix et un bruit assourdissant se fit entendre.

Le président quitta le fauteuil et fut remplacé par un des vice-présidents. Barbès demeura à la tribune et un député se glissa derrière lui et prononça quelques paroles contre Barbès qui furent applaudies.

A cet instant un coup de fusil fut tiré au dehors, le peuple en foule se précipita en triomphe dans la salle. Les cris des galeries augmentèrent et les hommes des galeries se laissèrent glisser le long des piliers pour rejoindre leurs camarades. Barbès était toujours à la tribune, entourée d'une foule en blouses, levant les mains vers lui avec enthousiasme.

Il était impossible d'entendre un mot. La foule devenait de plus en plus nombreuse. Les sièges des députés furent envahis et quelques députés furent frappés en s'opposant à cette invasion.

M. Raspail parut à la tribune, un papier à la main qu'il essaya inutilement de lire. Plusieurs personnes de la foule montèrent à la tribune où elles demeurèrent quelques instants aux cris de vive la république ! vive la Pologne ! peu de députés laissèrent leurs places pendant cette scène qui surpassa le bruit et le tumulte de la mémorable séance du 24 de février.

M. Louis Blanc se leva alors et après bien des efforts parvint à se faire écouter. "Citoyens, dit-il, je vous propose que cette pétition en faveur de la Pologne soit lue devant la chambre (applaudissements). Le peuple est calme dans sa puissance, et cette pétition doit être lue et discutée de suite, afin qu'on ne puisse dire que le peuple en entrant dans cette salle a violé sa propre souveraineté.

M. Raspail lut alors la pétition qui se terminait par les mots vive la Pologne ! qui furent répétés par la foule pendant un temps considérable.

M. Blanqui s'adressa à l'assemblée en faveur de la Pologne. Après avoir parlé de la nécessité d'avoir une manifestation universelle de la France en faveur de la Pologne, il passa aux massacres de Rouen, et demanda que les personnes emprisonnées par suite des troubles de cette ville fussent mis en liberté.

M. Clément Thomas se leva alors et dit : "Je demande la parole." M. Blanqui continuant :—Nous voulons que l'assemblée nationale s'occupe de suite des besoins du peuple (applaudissements.) Le peuple a été trop négligé par le gouverne-

ment provisoire. Il doit y avoir un ministre du travail.

M. Ledru-Rollin monta à la tribune aux milieu des applaudissements. Il fit allusion à la justice de la demande faite en faveur de la Pologne ; il parla de l'admirable bon sens du peuple de Paris ; que ce peuple avait soumis à la chambre ses justes griefs. Mais il en appelait à la justice du peuple ; était-il possible de délibérer au milieu d'un pareil tumulte ? Il pria le peuple de se retirer et de permettre à l'assemblée de s'occuper de ce qu'il y avait à faire (applaudissements.)

Voix.—Qu'elle vote de suite ; la question a été assez débattue. Nous avons éclairé l'assemblée.

Un délégué des clubs et un pompier prirent successivement la parole, recommandant au peuple de se retirer. La tribune fut alors évacuée ; un mouvement fut fait vers la porte, mais il cessa tout-à-coup. Ce flot vivant fut ramené dans l'intérieur par celui du dehors, et la confusion régna de nouveau. Une voix cria, la tribune s'écroule ; mais ce ne fut qu'une fausse alarme.

M. Barbès s'adressa de nouveau à la foule. Les premières paroles qu'il prononça furent : "Une taxe fixe d'un milliard doit être prélevée sur les riches pour faire la guerre en faveur de la Pologne." Ces mots furent reçus avec des applaudissements qu'on ne saurait décrire. Louis Blanc fut alors reconnu et porté sur les épaules dans le fond de la salle aux cris de vive Louis Blanc !

M. Barbès harangua encore la foule et dit que le peuple avait bien mérité de la patrie ; que quiconque ordonnerait de battre le rappel serait un traître et serait traité comme tel. (Tonnerres d'applaudissements.)

Pendant tout ce temps, le président absent quelques instants, était revenu, et agitait inutilement sa clochette.

M. Hubert déteu politique sous le dernier gouvernement cria : "Citoyens, au nom du peuple souverain, je proclame que l'assemblée nationale est dissoute (applaudissements prolongés). L'estrade du président, la tribune, les bancs des députés furent envahis par les blouses. Des drapeaux portant l'inscription "Français secours la Pologne," flottèrent au milieu de la salle. Un tumulte et une confusion indicibles suivirent. Les députés avaient abandonné la salle. La foule fatiguée commença à diminuer. Le chant du départ et les cris de aux armes furent entendus. Des femmes circulaient au milieu de la foule ; les délégués avaient disparus. La garde nationale dans la plus grande agitation criait qu'elle avait été trahie par le général Courtais. La terreur

et 2e légions s'avancèrent ensuite vers le palais législatif en criant vive l'assemblée nationale qui, se réunissant de nouveau et se déclara en permanence.

DANEMARK.—Il paraît que la Suède et la Norvège vont faire cause commune avec le Danemark contre la Prusse.

SAXE.—Les élections se sont terminées en faveur du parti démocrate.

PRUSSE.—L'insurrection de Posen n'est pas encore terminée. Une adresse en faveur des Polonais a été placardée dans Berlin. Une contre adresse a été publiée de la même manière. Ces deux adresses sont l'œuvre des étudiants de l'université de Berlin.

AUTRICHE.—La tranquillité règne à Vienne ; mais les classes ouvrières y sont dans la plus grande misère par suite de la stagnation du commerce. Le parlement autrichien est convoqué pour le 26 de juin. La chambre haute est composée de 200 membres, celle des députés de 383.

RUSSIE.—L'empereur a défendu l'exportation de l'or.

SUISSE.—Le grand conseil a refusé sa sanction à la nouvelle constitution du canton de Lucerne.

ANGLETERRE.—Une grande assemblée a dû être tenue à Londres le 27 de mai pour obtenir une modification de la loi des sucres. L'état commercial continue à s'améliorer. — M. Gillespie marchand lié avec le Canada, a déclaré à M. Labouchère que si la libre navigation du St. Laurent n'était pas accordée, il se retirerait du commerce.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

« On a trouvé, aux environs du Pont-Saint-Pierre, en faisant des terrassements dans un chemin, une médaille à l'effigie du pape Innocent XII. Ce morceau fort curieux est parfaitement conservé, et représente, d'un côté, la tête du pontife, avec ses ornements pontificaux. Le camail est orné d'une Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Le Saint-Père est couvert d'une couronne à trois cerceaux superposés. Autour on lit ces mots : INNOCE XII PON. M. A. VIII.

« Au revers on voit un ange sortant du temple et embouchant une trompette. Il en tient une autre de la main gauche ; il en sort ces paroles : IVBILATE DEO OMNIS TERRA.

« Sur l'exergue on lit :

IVBILEI SÆCVLARIS INDICTIO.
MDCCC.

HAMBER est le nom de l'artiste auteur des coins.

« Cette médaille remonte à 1699. »

—L'escadre de la Méditerranée commandée par le vice-amiral Baudin a quitté Livourne pour Naples.

—La Gazette de Vienne annonce que l'empereur sur la proposition de ses ministres, a ordonné l'abolition des Rédemptoristes et de l'Ordre des Jésuites.

—Le ministère autrichien vient de créer deux nouveaux ministères, celui des travaux publics et celui de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

—Louis Philippe va quitter l'Angleterre pour l'Espagne, la santé de Marie Amélie nécessitant un climat plus doux que celui de l'Angleterre.

—Le Souverain-Pontife vient de faire adresser à la législature de l'Etat de New-York deux caisses de gravures et de médailles en retour d'un exemplaire de l'histoire naturelle de cet Etat, offert au gouvernement pontifical. Les médailles sont en or, en argent, en étain. C'est M. Vattomare qui est chargé de présenter à la législature le magnifique présent de Sa Sainteté.

Election de la Cité de Québec. DEUXIEME JOUR.—ETAT DU POLL.

Quartier St. Roch.	Méthot.	Légaré.
" St. Jean,	332	735
" St. Louis,	344	415
" St. Pierre,	154	15
" Champlain,	343	9
" du Palais,	349	7
	146	15
	1659	1106
	1196	

Majorité en faveur de M. Méthot, 473.

AUJOURD'HUI, à midi, M. Méthot a été proclamé le représentant élu de la cité de Québec.

Il paraît que le Dr. Laterrrière a accepté l'Office d'Adjudant-Général des milices.

COMTÉ DE ST. MAURICE.—L'*Echo des Campagnes*, d'hier, annonce que l'assemblée du comté de St. Maurice a eu lieu le 6. Il y aurait eu une assemblée en faveur de M. Papineau, et une contre-assemblée pour blâmer la conduite de ce monsieur. Nous attendons les détails sur ces deux assemblées opposées. Nous regrettons de voir par la version donnée par l'*Echo des Campagnes*, que la division règne dans le comté de St. Maurice.

La prochaine malle anglaise sera close à Québec, le 15 du courant. Les lettres seront reçues jusqu'à 6 heures P. M.

Avis important.—Toute personne de la campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

MARIAGE.

Mercrredi, le 7 courant, à la chapelle St. Louis par le Révérend F. Bateau, prêtre du séminaire, Edouard Modeste Poisson, Ecuyer M. D., de Gentilly, à Marie-Caroline-Delphine, deuxième fille de F. Bateau Ecuyer.

DÉCÈS.

Le 28 mai à la Grande Baie, comté de Saguenay, dame Marie-Elisabeth De Beauchange, épouse de B. N. Harvieux.

A St. Roch de Québec, le 31 mai dernier, après une maladie de cinq mois, supportée avec une résignation vraiment chrétienne, Dame Mary Ryan, âgée de 26 ans, épouse de Sieur Louis Gagné, charpentier. Ses restes mortels ont été déposés dans le cimetière de l'Ange Gardien, vendredi dernier. Elle laisse pour pleurer sur sa tombe un époux inconsolable, deux jeunes enfants et un grand nombre de parents et d'amis.

Déclaration de Faillite.

Thomas Mc Cleod Clark et James McKenzie, de la cité de Québec, marchands, associés sous le nom de Clark et McKenzie—1ere assemblée des créanciers, le 20 du courant au palais de justice, à 11 heures A. M.

VENTES PAR ENCAN.

Brandy Cognac, Vinaigre de Bordeaux, Amandes douces, Prunes, Agicurs françaises assorties etc de chez Maitland Tyler & Cie, le 10 juin à 10 heures par A. J. Maxham.

ANNONCES.

Jurisprudence.

LES Soussignés viennent de recevoir par l'Helen de Londres, les ouvrages suivants :

Tropiong, nouvelle édition, grand in-8vo. à deux colonnes, conférée avec les ouvrages de Duranton, Vazeille, Favard de Langlade, Merlin, Dalloz, Demante, Proudhon, Delvincour, Toullier, etc.

Les *Traité de la Prescription*, de la Société, du Mandat, des Hypothèques sont publiés et maintenant en vente.

Tropiong, nouvelle édition, petit in-8o. à deux colonnes.

Duranton, Cours de Droit complet, nouvelle édition.

Rogron, Code Civil expliqué.

Perrin, Code de Commerce.

Perail, Lettre de change.

Nauguier, do do.

Garnier, Traité des Actions Possessoires.

Proudhon, Domaine de Propriété, 1 vol. grand in-8vo. à deux colonnes, conférée avec les ouvrages de Hennequin, Charot, Duranton, Toullier, Merlin, Zachariae, Champagnière, etc.

Pardessus, Droit Commercial, nouvelle édition, augmentée de la Jurisprudence des Arrêts, et de la Concordance des Codes de Commerce, 3 vol. in-8vo.

Dictionnaire de Législation Usuelle, 9 volumes in-vo.

Briand, Médecine Légale.

Orfila, do do.

Gouvernement des Paroisses. (JOUSSÉ.)

Perrin, Traité des Nullités.

Duranton, Traité des Contrats.

Hennequin, Traité de la Législation.

Dupin, Réquisitoire et Plaidoyers.

Chabot, des Successions.

Rest, Organisation des Corps Municipaux.

Les Codes.

Institutes de Justinien.

Memento du Notaire.

Cellier, Formules d'Actes.

Parfait Notaire.

Preuve par Témoign.

Dictionnaire de Droit.

Nouveau Denizart.

Domat, Lois Civiles.

St. Joseph, Concordance des Codes.

Ouvrages de Pothier, nouvelle édition, in-8vo. (en publication) et plusieurs autres ouvrages sur la jurisprudence.

J. & O. CREMAZIE.

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 9 juin, 1843.

NOUVELLE IMPRIMERIE.

RUE BUADE **29**, RUE BUADE,

Vis-à-Vis Le Chien D'or, Québec.

BUREAU ET MARCOTTE

INFORMENT très-respectueusement leurs amis et le public général, qu'ils viennent de recevoir de Paris, de Londres, des Etats-Unis et de Montréal, un assortiment de **CARACTÈRES DE TYPOGRAPHIE**, qui pour l'élégance et le fini est bien supérieur à tous ce qui a été vu jusqu'ici en ce genre dans cette ville.

Ayant eux-mêmes fait leur choix d'après les plus beaux spécimens des places ci-dessus nommées, dont l'élégance de l'impression a fait l'admiration de tous ceux qui ont eu occasion de les voir, ils osent espérer qu'avec un tel choix, une longue expérience dans l'ART TYPOGRAPHIQUE, et l'attention qu'ils apporteront à l'exécution des ouvrages dont on voudra bien les honorer, pourront mériter une part du patronage public.

B. et M. invitent tous ceux qui pourraient avoir quelques ouvrages à faire exécuter dans leur ligne de passer et examiner leur assortiment et leurs impressions persuadés qu'ils ne pourront trouver rien de semblable dans aucun atelier de Québec.

Ils exécuteront sous le plus court délai et avec les meilleures qualités de papier tous ouvrages que l'on voudra bien leur confier.

PLACE DANS UN BANC DEMANDÉE

UNE dame désirerait se procurer une place dans un banc, à la Cathédrale. Ceux qui peuvent en disposer d'une, sont priés de vouloir bien en informer les propriétaires de ce journal. Québec, 5 juin 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pilet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quel'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER, Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du Canadien, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

EXTRAIT DES REGLES DE PRATIQUE pour les TERMES INFÉRIEURS et les COURS DE CIRCUIT du District de Québec, par l'indemnité et des témoins. Prix SIX sous par copie. Québec, 3 juin 1848.

A L'ENSEIGNE

du Castor et de la Botte.



EDOUARD METHOT,

CORDONNIER.

Encoignure des rues Champlain et Sous-le-Fort.

(AU PIED DE L'ESCALIER DE LA BASSE-VILLE.)

A l'honneur d'informer le public qu'il est résolu, vu la disette monétaire, à vouloir à 25 p. 100 plus bas que l'année dernière. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et le plus élégant dans la cordonnerie, savoir:

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français ciré, Prunel, et Drap de toutes couleurs, Souliers à la Victoria et à l'Albert, Cobourg, Escarpins et Pantoufles à la Wellington, etc.

Bottines et Souliers pour Dames et Enfants en Prunel, Veau ciré, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

Tout ordre laissé au magasin de E. M. sera exécuté avec ponctualité, et de manière à satisfaire les plus difficiles, d'habiles ouvriers étant constamment employés par lui.

N. B.—Bottes à la "Réforme Electorale" d'une qualité supérieure. Les personnes qui désirent s'en procurer sont priées de se hâter, car les demandes sont si nombreuses qu'on a peine à y satisfaire. Souliers "Anti-Unionistes" faits à ordre. Bottes à la "L. J. P." d'une durée sans égale; et Souliers au "Mouvement Rétrograde." Québec, 2 juin 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a importé et importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHÉ sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REGOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs comptes sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.

AU COMMERCE et à l'INDUSTRIE.

LES propriétaires de l'Ami de la Religion et de la Patrie croient de voir, au commencement de la saison des affaires, offrir à leurs amis et au public en général, leurs remerciements sincères pour l'encouragement libéral dont on a bien voulu les favoriser. Ils se flattent qu'on leur continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de leur côté ils ne cessent de redoubler de soins et d'attention pour mériter leur part du patronage public. Voici la saison des affaires, le temps de la récolte pour le commerce et de l'industrie; nous nous permettons de rappeler à nos marchands et à la classe industrielle les grands

AVANTAGES DE LA PUBLIGITE. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que si souvent les magasins et les bureaux sont vides de chaland et de pratiques,—si souvent les industries languissent, c'est faute de s'annoncer dans les journaux. L'annonce popularise votre établissement, votre magasin, votre boutique. Point de vogue sans annonces.

La circulation de l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE s'étendant rapidement de jour en jour parmi toutes les classes de la société, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientèles, pourront annoncer de toute manière et avec l'originalité possible. L'Atelier typographique de l'Ami de la Religion et de la Patrie est composé d'un grand foud de caractères neufs.

Québec, 24 mai, 1848.

STANISLAS DRAPEAU & Cie.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George. Québec, 12 mai 1848.

Joseph Fetitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. O. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

PETIT GUIDE DU
JEUNE NOTAIRE,

ou
Compilation de la " Coutume de Paris," du
"Parfait Notaire" et du style parfait des
Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS
NÉCESSAIRES.

par **EUGENE L'ECUYER, Notaire.**

Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de
Québec,

Le tout formera un volume de 350 pages au
moins.

Prix 10s.

Des listes de souscriptions sont déposées au bu-
reau du " Canadien " et du " Journal, " et chez
MM. J. & O. Crémazie; Ths. Cary, Chs. Ha-
mel, libraires.

Québec, 26 mai, 1848.

PETIT MANUEL
DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE ;

PAR LE REVED. P. CHINIQUÉ.

QUELQUES douzaines de la Première édition
de ce livre, est à vendre à la librairie de MM.
J. & O. CRÉMAZIE, et chez MM. FRECHETTE
& FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société
Médico-Botanique de Londres donnera UN
COURS DE BOTANIQUE durant l'été pro-
chain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui
régit la pratique de la médecine et qui est
maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.

Dr. Giroux,

APOTHAICARE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

ATTENTION.

J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tail-
leurs donnent avis au MM. du
clergé à leur amis et au public en général qu'ils
ont transporté leur établissement au coin des
rues Sous-le-fort et Champlain, N^o. 11, dans
la maison appartenant ci-devant à feu Dame
Veuve CORNEAU, et qu'ils saisissent la même
occasion pour faire leurs plus sincères remer-
ciements au clergé, à leur amis et au public
en général pour l'encouragement libéral qu'ils
ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours
en main Drap hn et superfin, Etoffe à sou-
tane de la meilleure qualité etc. etc. etc., au
plus bas prix; les ordres dont on les favorisera
seront remplis avec la plus grande punctua-
lité.

Québec, 12 mai 1848.

Premier arrivage d'Europe,

Viâ le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclesiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théo-
logie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur les
quels ils appellent l'attention des amateurs.

AUSSI,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc.
MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres
de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques arti-
cles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CRÉMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfosses,
ST. ROCII,
Quebec.

Quebec.

THOMAS LARIVIERE,

MEUBLIER,

Rue Desfosses
ST. ROCII,
Quebec.

Quebec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'a-
yant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison
précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à
l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs
matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Recommandant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose
en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvision-
nement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACA-
JOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc.
qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSELLIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J
et O. Crémazie; Fréchettes et frère.



JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au pu-
blic en général pour l'encouragement qu'il
en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueuse-
ment qu'il aura toujours constamment en main,
comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que
peaux de Monton, Veau; à des prix très modé-
rés. POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

**Appel aux Artisans et aux
Ouvriers.**

L'INSTITUT CANADIEN de Québec
fondé depuis quelques jours seulement,
vient d'ouvrir ses premières séances régulières.
Quoique naissant, l'Institut compte déjà près
de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir
l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit
à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de
l'étranger vont être déposés sur les tables.
L'Institut dont le but principal est de faire entre
ses membres un échange de connaissance utiles
et d'instructions mutuelles, croit de son devoir
de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de
Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les
avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JAC-
QUES C. CHARTIER, par M. TH. HAZEL,
à vendre chez MM. Crémazie et chez les sou-
signés Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.